



**2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités**

**Programme d'aide à l'apiculture alsacienne**

**Rapport n° CP/2014/463**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Dans le cadre du programme européen d'aide à l'apiculture, il est proposé au Conseil Général du Bas-Rhin de participer à la lutte et à l'assistance sanitaire ainsi qu'à la formation et au recyclage des agents sanitaires.

L'apiculture joue un rôle déterminant en tant qu'activité économique, mais elle est également un facteur de développement rural et participe à l'équilibre écologique.

Le Département du Bas-Rhin soutient depuis 2000 la confédération régionale des apiculteurs d'Alsace en allouant une subvention pour la lutte contre la varroatose et l'amélioration génétique du cheptel apicole. Depuis 2009, le Département du Bas-Rhin soutient également le programme de formation des agents sanitaires.

Ce programme fait l'objet d'une convention d'objectifs trisannuelle 2012-2014 qui a été passée avec la confédération régionale des apiculteurs d'Alsace. Le GDSA du Bas-Rhin prend le relais pour ces actions en 2014.

Pour l'année 2014, il est proposé de soutenir à hauteur de 11 000 € le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles du Bas-Rhin (GDSA du Bas-Rhin) sur les points suivants :

- Utilisation de produits de traitements contre le varroa en favorisant les techniques alternatives aux produits antibiotiques,
- Formation des agents sanitaires.

La répartition serait la suivante :

- Programme de lutte et d'assistance sanitaire : 10 000 €
- Formation et recyclage des agents sanitaires : 1 000 €.

Cette subvention émerge à l'AP AIDDIVENV 2014/2

Montant de l'AP : 22 000 €

Montant disponible sur l'AP : 22 000 €

Montant proposé : 11 000 €.

En cas d'accord de votre part, la somme de 11 000 € serait à prélever sur l'enveloppe budgétaire suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39101	204-20421-738	22 000,00 €	22 000,00 €	11 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

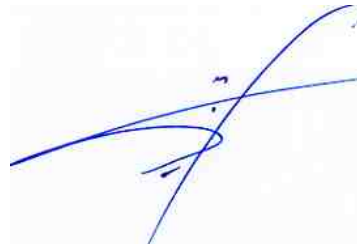
*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *décide d'attribuer au Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles du Bas-Rhin (GDSA du Bas-Rhin) une subvention de 11 000 € pour le programme 2014*
- *approuve la convention financière annuelle 2014 à intervenir avec le GDSA du Bas-Rhin.*

*Elle autorise par ailleurs son président à signer la convention financière à intervenir entre le Département et le GDSA du Bas-Rhin.*

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL